

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DEFINITY RENOUVELLE UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

WATERLOO (Ontario), le 29 mai 2023 — La [Société financière Definity](#) (« Definity ») (TSX:DFY) a annoncé aujourd'hui avoir reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto (« TSX ») et du Bureau du surintendant des institutions financières Canada pour entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Conformément à l'avis d'intention de Definity d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Definity pourrait, dans la période de 12 mois commençant le 31 mai 2023 et prenant fin le 30 mai 2024, acheter jusqu'à 3 476 781 actions ordinaires de Definity (les « actions ordinaires »), représentant 3 % des actions ordinaires émises et en circulation, par l'entremise d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la TSX ou de systèmes de négociation parallèles au Canada, ou par d'autres moyens autorisés par la TSX ou par les lois applicables.

En date du 19 mai 2023, Definity comptait 115 892 700 actions ordinaires en circulation. Selon le volume moyen des opérations quotidiennes de 133 203 actions ordinaires à partir du 1^{er} novembre 2022 au 28 avril 2023, les achats quotidiens seront limités à 33 300 actions ordinaires, sauf les exceptions relatives aux achats de blocs et aux achats auprès du fonds en fiducie Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »).

Les achats d'actions ordinaires auront lieu dans le cadre de transactions du marché ouvert à la TSX ou par des systèmes de négociation parallèles au Canada. Les décisions relatives au choix du moment des achats futurs d'actions ordinaires se fonderont sur les conditions du marché, le prix des actions et d'autres facteurs. Definity peut décider de suspendre ou de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à tout moment. Les actions ordinaires achetées en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées. Definity croit que l'achat d'actions ordinaires en vertu de l'offre représente un moyen flexible de redistribuer le capital aux actionnaires dans le cadre de sa stratégie globale de gestion du capital.

Definity a également conclu un accord de programme automatique de rachat d'actions (l'« accord de programme ») avec un courtier indépendant désigné afin de simplifier l'achat d'actions ordinaires dans des périodes où Definity ne pourrait ordinairement pas acheter des actions ordinaires par l'entremise de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction qu'elle s'est imposées. L'accord de programme a été approuvé par la TSX et entre en vigueur le 31 mai 2023, soit la date de début de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Definity a également l'autorisation nécessaire pour acheter ses actions ordinaires auprès du HOOPP, conformément à l'exception accordée par la TSX en vertu de ses règles, de ses règlements et de ses politiques relatifs à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de maintenir le pourcentage proportionnel de possession d'actions le plus près de 19,9 %, sans le dépasser, des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera réduit par le nombre d'actions ordinaires achetées par Definity auprès du HOOPP.

Les achats auprès du HOOPP seront effectués dans le cadre de la séance d'opérations spéciales conformément à l'accord de régime d'aliénation automatique entre le courtier de Definity, Definity et HOOPP (l'« accord RAA »). Les achats auprès du HOOPP seront faits lors des jours de négociation, comme l'exige l'accord RAA, lorsque Definity effectue un achat auprès d'autres actionnaires. Dans l'éventualité où le HOOPP ne vend pas d'actions ordinaires lors des jours de négociation, comme exigé dans les modalités de l'accord RAA (autre que certains événements perturbant le marché), l'exception de la TSX cessera de s'appliquer et Definity ne sera pas autorisée à effectuer d'autres achats auprès du HOOPP en vertu des modalités de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Conformément à l'avis d'intention précédent d'entreprendre une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, où Definity avait demandé l'autorisation de la TSX d'acheter jusqu'à 3 476 781 d'actions ordinaires et qui a été accordée par la TSX le 12 mai 2022 et expiré le 16 mai 2023, Definity n'a pas acheté d'actions ordinaires sur le marché libre ni auprès du HOOPP.

À propos de la Société financière Definity

La Société financière Definity (incluant ses filiales lorsque le contexte le nécessite) est l'un des assureurs de dommages chef de file au Canada, comptant plus de 3,7 milliards de dollars en primes brutes souscrites pour les 12 mois se terminant le 31 mars 2023 et plus de 2,6 milliards de dollars en capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires au 31 mars 2023.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse pourrait contenir des « renseignements prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables qui traduisent les attentes actuelles de Definity quant aux événements futurs, y compris les énoncés sur l'achat d'actions ordinaires, l'accord de programme automatique de rachat d'actions et l'accord de régime d'aliénation automatique. Les renseignements prospectifs sont fondés sur un nombre d'hypothèses et sont sujets à différents risques et incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de Definity. Ces risques et incertitudes sont inclus dans les sections « Mise en garde concernant l'information prospective » et « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » des discussions sur la gestion de Definity et l'analyse de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2022. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces énoncés prospectifs. Definity n'a aucune obligation de mettre à jour ces renseignements prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Coordonnées

Questions des investisseurs :

Dennis Westfall

Responsable, Relations avec les investisseurs

(Cell.) 416 435-5568

dennis.westfall@definityfc.com

Questions des médias :

Sarah Attwells

Vice-présidente adjointe, Affaires générales

(Cell.) 226 753-1130

sarah.attwells@definityfc.com